

## **Objectif prioritaire :**

### **SESSAD (12-16 ans) : usagers scolarisés en milieu ordinaire**

- Accompagner et soutenir 20 adolescents présentant des troubles de la personnalité et du comportement pour leurs permettre de suivre une scolarité ordinaire en proposant un accompagnement adapté à ses besoins.
- Éviter autant que faire se peut l'orientation en établissement spécialisé.
- Accompagner la famille vers l'acceptation d'une réorientation en établissement (ITEP le plus souvent).

### **SAISP (16-20 ans) : usagers en démarche d'insertion professionnelle**

- Accompagner et soutenir l'adolescent dans son parcours d'insertion sociale et professionnelle en lui permettant de reconnaître les difficultés qui peuvent entraver son projet.
- Accompagner les jeunes à la construction d'un projet professionnel réaliste.
- Aider le jeune à mener à bien une formation qualifiante si ses capacités le lui permettent.
- Accompagner certains usagers dans leur demande de reconnaissance de travailleur handicapé.
- Proposer un plateau technique à la MDA à des fins d'expertise avant orientation en milieu ordinaire ou protégé.

## **Evolution du dispositif**

### **Situation actuelle au 1er janvier 2012 :**

Fusion budgétaire du SESSAD et du SAISP pour 40 places mais avec le maintien de la spécificité des 2 services :

<b>SESSAD Grenoble 40 places</b>	<b>SESSAD 20 places</b>
	<b>SAISP 20 places</b>

**Situation finale visée :** idem

## **Fiche(s) Action(s) de référence**

### **Fiches Actions dans lesquelles s'inscrit le SESSAD\_SAISP dans le cadre d'une dynamique associative commune à tous les ESSMS :**

- Fiche Action 2-4 : Repenser la gouvernance d'OVE
- Fiche Action 3-1 : Consolider le partenariat avec l'Education Nationale (E.N) favorisant la prise en charge précoce de l'utilisateur
- Fiche Action 3-2 : Étendre les coopérations avec le secteur sanitaire
- Fiche Action 3-3 : Développer la promotion et l'éducation à la santé dans tous les ESSMS
- Fiche Action 4-1 : Développer la pratiques des entretiens individuels d'activité au sein de tous les ESSMS d'OVE
- Fiche Action 4-2 : Renforcer et consolider les compétences des professionnels à travers le développement de formations « dédiées CPOM »
- Fiche Action 4-3 : Développer les formations par le biais d'une offre FOAD (Formation Ouverte et/ou A Distance)
- Fiche Action 4-4 : Accroître le niveau d'emploi de salariés handicapés ou assimilés
- Fiche Action 4-5 : Développer des colloques afin de favoriser l'intelligence collective
- Fiche Action 5-1 : Décliner la Gestion Des Risques dans le secteur médico-social
- Fiche Action 5-2 : Perfectionner la gestion des situations d'exception
- Fiche Action 6-1 : Engager les ESSMS dans une logique de développement durable
- Fiche action 6-2 : S'engager dans les procédures d'évaluation interne et d'évaluation externe
- Fiche Action 6-3 : Optimiser l'accompagnement des usagers en mobilisant le système d'information OVE
- Fiche Action 6-4 : Améliorer la performance des ESSMS en exploitant le tableau de bord SAGES, l'entrepôt de données Gestetab 2 et en les faisant évoluer en SIAD (Système Informatisé d'Aide à la Décision)
- Fiche Action 6-5 : Management de l'information

### **Fiches Actions dans lesquelles s'inscrit le SESSAD de Grenoble dans le cadre d'actions et moyens spécifiques :**

- Fiche Action 1-4-1 : Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des adultes

## Actions

### SAISP :

- Envisager sur un mode dérogatoire la poursuite de l'accompagnement jusqu'à 25 ans
- Développer les liens avec les organismes de formations (MFR, AFPA, CFA,...)
- Réserver des places aux jeunes très éloignés de l'emploi, des dispositifs de droits communs avec un accompagnement « allégé » dans un premier temps

### SESSAD :

- Solliciter auprès de l'Education Nationale l'octroi d'heures de professeur du second degré.

### SESSAD et SAISP :

- S'appuyer sur le nouveau dispositif ULIS de l'Éducation Nationale
- Poursuivre l'engagement des deux services dans la démarche qualité

## Moyens

A coûts constants

## Calendrier

- 2012 : consolidation des SESSAD Pro existants et instruction des nouvelles possibilités liées aux ULIS (inscription dans des formations certifiantes, livret de compétences qualifiant,...)

## Indicateurs

Cf Fiche Action 6-6 : Indicateurs du CPOM Unique